

**ASSEMBLEE NATIONALE**

---

25 octobre 2005

---

LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2006 - (n° 2575)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 299

présenté par  
M. Door, rapporteur  
au nom de la commission des affaires culturelles,  
pour les recettes et l'équilibre général

-----  
**ARTICLE 10**

A la fin des troisième (a) et du dernier (d) alinéas du B du I de cet article, ainsi qu'à la fin des troisième (a) et dernier (d) alinéas du B du II de cet article, substituer aux mots :

« la durée est échue »

les mots :

« le terme est échu ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.